



Info-Parents

Le 20 octobre 2021

Dans ce numéro

1. Message de la direction p. 1
2. Le conseil d'établissement 2021-2022 p. 1 à 4
3. Bulletins scolaires p.4 et 5
4. État de compte – RAPPEL p. 5
5. Halloween p. 5
6. Horaires des deux édifices - RAPPEL p. 6
7. Service de garde p. 6 et 7

Message de la direction

L'année scolaire 2021-2022 est déjà bien entamée.

Une année scolaire qui, au plaisir de tous, ressemble davantage à nos repères des années avant la pandémie. Les élèves sont tellement heureux de partager leur récréation avec leurs amis et sans avoir à se soucier d'une zone à respecter. Le retour des sorties scolaires et des activités parascolaires apporte également beaucoup à la vie étudiante.

PERSÉVÉRANCE

AUTONOMIE

RESPECT

Le conseil d'établissement 2021-2022

Voici un résumé de notre première rencontre du conseil d'établissement qui a eu lieu le 4 octobre dernier.

Nominations de la présidente et du vice-président

C'est avec un immense plaisir que le conseil a nommé à l'unanimité Madame Marie-Eve Paquet présidente pour une 5^e année au conseil d'établissement de l'école du Bois-Joli. Félicitations à Madame Paquet! Cette dernière en complicité avec la direction assurera, encore cette année, la continuité et sera bien mener les séances afin que tous puissent partager leur opinion. Nous avons également, pour une 3^e année consécutive, nommé Monsieur Pierre-Philippe Foucher à titre de vice-président.

Calendrier des rencontres

Voici les dates de nos séances :

15 novembre 2021, 20 décembre 2021, 14 février 2022, 4 avril 2022, 30 mai 2022 et 13 juin 2022.

Veillez noter que ces séances sont publiques et qu'il y a des moments pour des questions de l'assistance. Ces séances se dérouleront en mode virtuelle et/ou en présentielle.

Résumé de la séance du 4 octobre dernier :

PERSÉVÉRANCE

AUTONOMIE

RESPECT

Présentation des services complémentaires

La direction a fait une présentation sommaire des services complémentaires offerts à l'école pour l'année scolaire.

Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence

Le conseil d'établissement a approuvé le plan de lutte visant à prévenir la violence et l'intimidation pour l'année scolaire 2021-2022. Vous trouverez d'ailleurs dans cette parution, en **pièce jointe**, un résumé de ce plan de lutte qui mise sur des interventions préventives et sur un rôle bien défini de notre intervenante-pivot. Pour l'année en cours, Madame Stéphanie St-Cyr, agente de réadaptation sera la personne qui assurera ce mandat pour l'école du Bois-Joli. Pour la rejoindre, simplement transmettre un courriel ou un appel téléphonique à l'école.

Suivi / révision politique alimentaire / école du Bois-Joli

À la fin de l'année scolaire 2020-2021, le comité de parents du CSS a fait la demande au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy de procéder à une révision de sa politique alimentaire, ce qui a été accueilli favorablement.

Cette démarche de révision sera effectuée au courant de l'année scolaire 2021-2022, à la suite de l'adoption de cette nouvelle politique, le conseil d'établissement pourra s'en inspirer fortement afin d'installer les nouvelles balises de nos restrictions alimentaires à l'intérieur de notre code de vie pour l'année scolaire 2022-2023.



PERSÉVÉRANCE

AUTONOMIE

RESPECT

Priorités 2021

À travers notre révision de notre projet éducatif et également à la suite des bilans des dernières années, toute l'équipe-école s'est rangée derrière deux principales priorités pour la prochaine année. Nous considérons très important de vous les transmettre car ceux-ci seront au cœur de nos interventions quotidiennes auprès de votre enfant.

Climat scolaire

Afin de favoriser une relation saine, durable et respectueuse entre les élèves et tout le personnel de l'école, la bienveillance et la force du lien affectif guideront nos interventions. Nous considérons que ce sont des assises essentielles à une relation pleine de respect mutuel.

Évaluation

Depuis plusieurs mois, l'équipe-école réfléchissait sur ses pratiques pédagogiques et sur la place de l'évaluation dans les apprentissages chez l'enfant à l'école du Bois-Joli. Les dernières modifications du régime pédagogique du MEQ nous ont apporté le cadre attendu afin de revoir nos pratiques professionnelles reliées à l'évaluation.

L'évaluation est un processus constant et qui se fait en continu pendant l'ensemble de l'étape scolaire et même l'année scolaire. L'enseignant, à travers **les différentes traces variées et significatives** qu'il recueille, doit porter son jugement sur **l'évolution et l'intégration** des différentes compétences enseignées.

Ces traces peuvent être de différents ordres, tels que des grilles d'observations de classe, des notes évolutives, des travaux d'équipes, des traces écrites de l'élève, etc.



Il se peut donc que vous remarquiez que le nombre « d'examen traditionnels » à faire signer à la maison diminue au cours des prochains mois. Il se pourrait que le résultat des évaluations transmises par l'enseignant davantage axé sur des commentaires ou des barèmes plutôt que sur le traditionnel pourcentage. **L'enseignant de votre enfant a le devoir de consigner une variété significative de traces afin de pouvoir porter un jugement sur votre enfant et ainsi pouvoir lui**

transmettre un résultat sur le bulletin scolaire. Il s'avère également dans l'obligation de communiquer mensuellement avec le parent d'un élève en fragilité académique et/ou d'adaptation. Cette forme de communication peut également prendre différentes formes comme par exemples, une transmission écrite, un appel téléphonique, une transmission de porte-folio de l'élève, une discussion téléphonique, une rencontre virtuelle avec une présentation des difficultés vécues.

Vous êtes également toujours les bienvenus à communiquer avec votre titulaire si vous éprouvez le besoin d'en savoir davantage sur le parcours scolaire de votre enfant.

PERSÉVÉRANCE

AUTONOMIE

RESPECT

Au cours des prochains mois, nous vous transmettrons également différentes capsules afin que vous puissiez bien comprendre le processus complet de l'apprentissage. L'évaluation n'est qu'une partie de ce processus complexe.

Bulletins scolaires

Rencontre de parents / 1^{er} au 12 novembre

À cause du changement au régime pédagogique, comme l'an passé, il n'y aura pas de parution de bulletin à cette période.

Comme par les autres années à la fin de la 1^{re} étape scolaire, les parents d'élèves pourront être rencontrés par leur titulaire. Au courant de la semaine prochaine, vous recevrez par courriel une invitation afin de pouvoir prendre rendez-vous avec l'enseignante-titulaire de votre enfant pour discuter du cheminement scolaire de celui-ci.



De plus, les enseignants-spécialistes (anglais, éducation physique et art dramatique) pourront également vous rencontrer. Un courriel vous sera transmis afin de vous informer de leurs disponibilités pour ces rencontres. Vous pourriez également recevoir un courriel personnalisé pour les parents dont les spécialistes tiennent à vous rencontrer lors de cette fin d'étape.

PERSÉVÉRANCE

AUTONOMIE

RESPECT

Pondération et épreuves ministérielles

Veillez noter que l'année scolaire sera composée par deux bulletins scolaires soit une diffusion en janvier et une autre en juin 2022. Vous trouverez, en **pièce jointe**, un feuillet d'informations provenant du ministère de l'Éducation qui explique ces modifications et ajustements. Nous vous invitons à en prendre connaissance.

Anglais intensif

Veillez noter que les élèves de 6^e année de notre établissement sont en mode semestrialité à cause du volet d'anglais intensif que tous les élèves profitent. Ils auront également deux bulletins scolaires pour chacun de leurs semestres (volet académique et volet immersion anglaise).

État de compte - RAPPEL

Certains parents n'ont toujours pas payé les frais reliés pour les effets scolaire 2021-2022. SVP, vous référer au Portail Parents Mozaïk, sous la pastille Finances pour connaître le montant à payer.

Vous pouvez payer en ligne via votre caisse ou votre banque en utilisant le numéro de référence qui se trouve sur l'état de compte. Si vous payez en argent ou par chèque (au nom de : École du Bois-Joli), veuillez faire parvenir votre paiement, bien identifié au nom de votre enfant, soit par votre enfant qui apportera le paiement à l'école ou en laissant votre paiement dans la boîte aux lettres de l'école.



Halloween

L'Halloween arrive à grands pas. Pour l'occasion, les enfants sont invités à venir à l'école déguisés **le vendredi 29 octobre**. Pour respecter les mesures de sécurité, ils ne peuvent pas porter de masque, de symboles de violence ainsi qu'avoir des accessoires qui accompagnent leur costume. Ils ont également la possibilité d'apporter une collation spéciale pour se gâter. Pour avoir une portion raisonnable, celle-ci doit entrer dans un petit sac de style Ziploc. Ils peuvent apporter, par exemples, des croustilles, quelques

petites barres de chocolat, des biscuits sucrés, du pop-corn, etc. Elle ne doit évidemment pas contenir de traces de noix et d'arachides.

Nous avons très hâte de voir les enfants déguisés !

RAPPEL Horaires des deux édifices

Bois-Joli

Avant-midi: 7 h 53 (période 1) à 11 h 23
Après-midi : 12 h 36 (période 4) à 15 h 04

Marguerite-D'Youville

Avant-midi : 9 h 00 à 11 h 40
Après-midi : 12 h 55 à 14 h 57

PERSÉVÉRANCE

AUTONOMIE

RESPECT

Service de garde

Cueillette de votre enfant et application Hop Hop

À l'édifice Marguerite D'Youville

Pour le moment, on continue avec la même procédure, aucun changement n'ait apporté. Un courriel vous sera envoyé afin de connaître vos besoins pour les clés à puce.

À l'école Bois-Joli

Pour les parents qui le désirent. Il est possible d'entrer dans l'école pour récupérer votre enfant. Il faut utiliser la porte de l'entrée principale de l'école et il est important de porter le masque. Un maximum de six parents présents en même temps dans la bâtisse.

Voici la marche à suivre :

1. Utiliser la clé à puce
2. Entrer par la porte de gauche
3. Se désinfecter les mains avec le produit qui est à gauche de la 2^e porte d'entrée
4. Se placer sur un gros « X » bleu
5. Attendre que son enfant arrive
6. Sortir par la porte du milieu



PERSÉVÉRANCE

AUTONOMIE

RESPECT

Pour le parent qui ne désire pas entrer dans l'école. Nous vous demandons d'aller à la porte de droite. Attendre que la personne à l'accueil vous voit afin de procéder à l'appel ou vous envoyer vos enfants. Ensuite, vous placer sur les étoiles à l'extérieur. Votre enfant ira vous rejoindre à l'extérieur. Merci pour votre précieuse collaboration. Prendre note qu'il est important d'informer la personne à l'accueil de votre arrivée ainsi que lorsque vous quitter avec votre enfant.

Changement de saison

Il est temps de prévoir les vêtements selon la température puisque les élèves vont jouer régulièrement à l'extérieur.

Pour les élèves de la maternelle, il faut prévoir une 2e paire de soulier qui va rester à l'école du Bois-Joli soit pour la période du matin et/ ou la période de fin de journée.

Journée pédagogique

Veillez prendre note que la prochaine journée pédagogique aura lieu le 12 novembre 2021 prochain. Vous recevrez un courriel à cet effet pour effectuer l'inscription de votre enfant en ligne, par le formulaire « Google Forms ».



La facturation est toujours envoyée par courriel dans la semaine du 15 de chaque mois.

Absence de votre enfant

Il est important d'avertir le service de garde, **avant 9 h**, de toute modification de présence à l'horaire de l'enfant, au numéro suivant : **819-374-4747**.

Offre d'activités parascolaires

Lundi, vous avez reçu notre deuxième offre d'activités parascolaires pour la session d'automne (soccer, fit filles et volleyball). Nous vous rappelons que vous avez jusqu'à demain, jeudi le 21 octobre, pour inscrire votre enfant via les « Google Forms » envoyés.

Merci de votre collaboration !